

La Constitution

Bien des gens, qui m'ont parlé lors de mes réunions publiques, se sont dits on ne peut plus frustrés par ces discussions constitutionnelles interminables. À la fin de chaque réunion, il y avait presque toujours des gens pour faire remarquer que l'économie était une question tout aussi importante, mais qu'on semblait la laisser de côté. Certes, il est impossible de remonter dans le temps, mais une double question revenait sans cesse: qu'est-ce qui clochait auparavant? Pourquoi ne pas avoir attendu que tous les Canadiens s'entendent sur les conditions de rapatriement de la Constitution?

À force d'écouter ce qui se dit à l'échelle nationale et dans ma circonscription, j'en suis venu à la conclusion que de sérieuses questions se posent à nous et qu'on ne s'entend pas sur les réponses à donner. Certains m'ont parlé de la nécessité d'un pouvoir central fort, tandis que d'autres insistent au contraire pour que l'on renforce les pouvoirs des provinces.

Il y avait cependant un large accord sur la nécessité de clarifier les domaines de compétence et de faire en sorte que ceux qui réclament le pouvoir de mettre en oeuvre des programmes soient tenus par la loi d'en assurer le financement. Il y a beaucoup trop de domaines où les gens constatent un dédoublement des services et des dépenses.

La réforme des institutions politiques est l'une des principales recommandations des propositions du gouvernement sur le renouvellement de la Constitution. À ce propos, les gens de ma province, s'intéressent surtout à la Chambre haute. Les Albertains sont persuadés que le concept du Sénat doit être entièrement révisé pour que cette institution puisse mieux défendre les intérêts régionaux. C'est pour cette raison que l'Alberta réclame un Sénat triple E—élu, efficace et égal. La réforme du Sénat est une question importante pour la population de l'Alberta, et nous ne manifesterons jamais assez notre conviction que le Sénat doit être modifié. Le désir de modifier la Chambre des communes est également présent. On veut qu'elle représente mieux le point de vue des électeurs. On a fortement dénoncé le comportement adopté dans cette enceinte. On a parlé de cirque pour désigner la période des questions. Le chahut, les sifflements et la conduite générale des députés ont été qualifiés d'enfantins. On trouve idiot—et on le dit—que les députés s'opposent juste pour le principe, sans présenter de solution de rechange, et qu'ils suivent aveuglément la ligne du parti, votant toujours en bloc.

• (2000)

Les gens souhaitent que nous, en tant que législateurs et dirigeants, en fassions plus que ce qu'ils voient. Nous devons améliorer notre comportement et donner l'exemple. Nous devons montrer aux Canadiens que nous travaillons pour eux et pour le Canada.

Je ne dirai jamais assez fort et assez souvent que le principal sentiment qui est ressorti de toutes nos rencontres, c'est que nous sommes attachés au Canada et que notre Canada englobe le Québec. Nous souhaitons que notre pays soit uni, mais il y a un certain ressentiment face à ce que les gens perçoivent comme les exigences du Québec.

D'autres personnes ont parlé de l'expression «société distincte». À partir des récents ateliers, je crois pouvoir affirmer que la proposition touchant la société distincte est de mieux en mieux acceptée. Au moment de mes rencontres, il y avait certaines préoccupations, car les gens ne savaient pas au juste ce qu'on entendait par société distincte. Pratiquement tous ceux qui ont assisté à nos réunions reconnaissent et acceptent le fait que le Québec a toujours eu une certaine place dans le Canada. Nous savons que le Québec est distinct. Nous acceptons les droits historiques des Québécois d'utiliser le français, de protéger leur culture française et d'appliquer le code napoléonien. Personne ne s'opposait à cela.

Ce qu'on craignait plutôt, c'est qu'on étende la portée de cette expression dans d'autres domaines au détriment des droits d'autres personnes. Dans pratiquement toutes les réunions, il a été question de la loi 178 et du recours à la clause de dérogation pour la mettre en oeuvre.

La loi sur l'affichage ne touche personne en Alberta. Elle n'a absolument rien à voir avec la Constitution, mais elle explique en grande partie les craintes au sujet de l'application de la clause sur la société distincte.

Ce que je dois souligner pour bien refléter les points de vue exprimés figure dans une citation tirée de ma réunion à Sylvan Lake où quelqu'un a dit alors: «Nous nous inquiétons du terme «distincte». On ne devrait accorder une étiquette spéciale à personne. En définitive, nous devons tous être égaux. Nous sommes tous des Canadiens. Je n'ai rien contre la façon dont cette expression est formulée dans les propositions, à condition qu'on ne l'utilise pas à d'autres fins.»

Quelqu'un d'autre a déclaré, pour résumer les points de vue et mettre un terme à la réunion: «Le Québec doit rester. Nous serons tous perdants s'il se sépare. Il vous